

Le seize septembre deux-mille-vingt-cinq à 18h30 : le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUNNEVAL Sébastien, Maire.
Etaient présents : M. BRUNNEVAL Sébastien, M. CHERON Sébastien, Mme LAZUR Myriam, Mme BATTE Delphine, M. CAQUELARD Julien, M. GERARD Alexis, Mme LANGLOIS Annabelle, et M. LALLEMENT Laurent Mme LETIERCE Aurélie, M. DUBOS Patrice formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Mme LAZUR Myriam,

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 1^{er} juillet 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025 a été adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ACCEPTATION DU PRET DU CREDIT AGRICOLE DANS LE CADRE DE L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX CHEMIN DES FORRIERES : 2025-15

Monsieur le maire, expose la proposition du Crédit Agricole, concernant l'emprunt afin de financer les travaux d'enfouissement de réseaux Chemin des Forrières effectués par le SDE 76.
Il rappelle qu'il avait été décidé lors de l'élaboration du budget 2025 de recourir à l'emprunt afin de financer ces travaux.

Montant de l'emprunt : 50 000 euros

Taux : 2.85 % Durée du crédit : 5 ans Echéance : annuelle Frais de dossier : 0 euros

Coût du crédit : 54355,06 euros Déblocage des fonds : 05/12/2025 au plus tard auprès de la trésorerie

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition du Crédit Agricole et autorise monsieur le maire à signer la proposition

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ACCEPTATION DU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE MANÉHOUVILLE DANS LE CADRE DE L'ARE VERSEE A MADAME THEURIER VALERIE 2025-16

Monsieur le maire rappelle qu'il avait sollicité le conseil municipal de Manéhouville, afin d'obtenir une participation financière de leur part, dans le cadre du versement de l'allocation de retour à l'emploi de Valérie THEURIER. Celle-ci ayant été la secrétaire de mairie des 2 municipalités pendant plus de 20 ans.

Lors de sa séance du 5 décembre 2024, le conseil municipal de Manéhouville a pris une délibération dans ce sens. Il a été convenu de verser à la commune de Anneville sur Scie la somme de 6000 euros effectuée en 2 versements, 3000 euros sur l'exercice budgétaire 2025 et 3000 euros sur l'exercice budgétaire 2026, en compensation de cette allocation. La commune d'Anneville sur Scie devra fournir à Manéhouville les attestations mensuelles établies par France Travail.

Monsieur propose d'accepter cette participation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition du conseil municipal de Manéhouville, de participer à hauteur de 6000 euros réparti en 2 versements de 3000 euros.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE MONTANT DES COLIS DES AINÉS 2025 2025-17

Lors de la prise de délibération N° 2025-13b du conseil municipal du 01 juillet 2025, il n'avait pas été fait mention du montant attribué aux colis des aînés en 2025.

Monsieur le maire propose d'attribuer la somme de 1600 euros pour les colis destinés aux personnes en couple, de plus de 70 ans.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'offrir un colis de fin d'année, aux personnes de la commune âgées de 70 ans et plus pour un montant de 1600 euros.
Cette délibération annule la délibération 2025-13b du 01/07/25.***

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE REPAS DES AINÉS 2025-18

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'offrir un repas aux personnes de la commune âgées de 62 ans et plus, d'inviter le personnel communal et les conjoints respectifs, l'Abbé de la paroisse de Saint Pierre de Bacqueville ainsi que les élus locaux.

Le repas traiteur aura lieu à la salle polyvalente d'Anneville sur Scie le dimanche 18 janvier 2026 avec une animation. La date est avancée en raison des dates des élections municipales 2026.

DELIBERATION PORTANT SUR LE PALMARÈS DES MAISONS FLEURIES 2025 : 2025-19

Comme l'année précédente, aucun classement n'a été effectué, une liste des maisons fleuries a été sélectionnée et chaque propriétaire retenu recevra la même récompense.

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| ➤ Mr et MME OPSOMER Bernard | Mr et Mme BAILLEUL Fernand |
| ➤ Mr et Mme LARÇON Christian | Mr et Mme GUICHET Gérard |
| ➤ Mr et Mme JOUEN Régis | Mr LORPHELIN Gérard |
| ➤ Mme SÉNÉCAL Danielle | Mr ET Mme CATELAIN Fernand |
| ➤ Mr QUILAN William | Melle CLET Maryse |
| ➤ Mme CAPRON Monique | Mme LEFEBVRE Réjane |
| ➤ Mr et Mme LIMARE Denis | Mr JOUEN Philippe |
| ➤ Mr PICHON Sylvain | Mr et Mme BENET-VUE Dominique |
| ➤ Mme PARQUET Catherine | M. et Mme DEMONCHY Dominique |
| ➤ Mr DUVAL Benoit et Mme PARE | Mme GRARD France |
| ➤ Mme PHELIPPEAU Aline | |

***Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de récompenser chaque lauréat par l'attribution d'une récompense à savoir un bon d'achat de 25 €, à utiliser auprès de l'entreprise Raux du marché de Longueville sur Scie, remis lors de la cérémonie des vœux du maire.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget unique 2025.***

DELIBERATION PORTANT SUR LA REFACTURATION DE L' ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOT 2025-20

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'entretien du terrain de foot est à la charge des commune d'Anneville sur Scie, de Manéhouville et de Crosville sur Scie, et qu'il convient de définir les montants à facturer pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres décident de reconduire les montants de 2024, à savoir :

- ***518 € pour la commune de Manéhouville***
- ***633 € pour la commune de Crosville sur Scie***

DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE 2025-21 ET DE L'ARTICLE 5 DU REGLEMENT DE LA SALLE SAINT RIBERT 2025-22

Monsieur le maire expose que le règlement de la location des salles des fêtes se fait actuellement via un titre de paiement envoyé par la trésorerie à l'adresse du loueur. Il serait possible d'effectuer ce règlement directement via le RIB fourni par le loueur lors de la signature du contrat, ce qui simplifierait la procédure de recouvrement. Il est donc nécessaire de modifier l'article 5 du règlement de la salle polyvalente en ce sens.

Monsieur le maire propose d'appliquer cette procédure à compter du 01 janvier 2026, des contrats ayant déjà été signés pour la fin d'année.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier l'article 5 du règlement des salles des fêtes en acceptant le mode de règlement par RIB du loueur à compter du 01 janvier 2026.

DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CDG 76 2025-23

Monsieur le maire expose, que le CDG 76 propose de souscrire à des contrats d'assurance statutaire (CNRACL-IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge de la collectivité, lors de l'arrêt de travail des agents. Le CDG propose d'adhérer à la demande de mise en concurrence et de décider de l'adhésion ou pas de la commune à la fin de la mise en concurrence. Ce contrat pourrait remplacer le contrat actuel d'assurance Groupama.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat de mise en concurrence des assurances proposé par le CDG 76, la décision d'adhésion ou de non-adhésion sera prise à la fin de la mise en concurrence. Scie autorise monsieur le Maire à signer les contrats en résultant.

INFORMATIONS DIVERSES

-Sébastien CHERON informe qu'une convention est en cours de rédaction concernant l'utilisation du stade communal pour les matchs U12 et U13 du CAL le samedi après-midi.

-Le mécanisme du tintement de l'Eglise en actuellement en panne, la société BODET chargée de sa maintenance s'occupe de son remplacement dans le cadre de la garantie.

-Des travaux d'agrandissement du jardin du souvenir sont en cours. Monsieur le maire précise que la partie d'origine du jardin des souvenirs ne sera ni modifiée ni déplacée, cela concerne les galets et les dépôts d'urne par respect des défunts. L'agrandissement est réalisé devant l'actuelle jardin des souvenirs par la pose de 2 caves urne réglementaires, facilitant ainsi les futures dispersions. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise funéraire DELESQUE comme décidé lors de la réunion du conseil municipal du 1 juillet 2025.

-Une enquête publique est ouverte du lundi 22 septembre 2025 à 09H00 au vendredi 24 octobre 2025 à 20H00. Celle-ci concerne la demande d'autorisation environnementale en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien de trois aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune d'Auppegard. Le dossier est consultable à la mairie et affiché sur les panneaux idoine. Les informations peuvent être demandées auprès de monsieur Tanguy LEBRUN, chef de projets chez l'entreprise RWE via le courriel suivant : tanguylebrun@rwe.com

-Une enquête publique est ouverte du lundi 06 octobre 2025 au jeudi 06 novembre 2025, concernant l'élaboration du PLUI de Terroir de Caux. Une permanence du commissaire enquêteur se tiendra notamment au siège de la communauté de communes le 06 octobre et à la mairie de Longueville sur Scie le 08 octobre, de 09H00 à 12H00. Le dossier est consultable au siège de la communauté de commune ou sur son site internet.

-Monsieur le maire informe qu'il a reçu plusieurs personnes en mairie, se plaignant de l'abolement de chiens dans la commune. Nous sommes évidemment en campagne mais conscient néanmoins que les animaux peuvent parfois causer des nuisances. Monsieur le maire souhaite que ces désagréments se règlent à l'amiable et demande aux personnes concernées qu'il a commencé à rencontrer de tenter de remédier à ses troubles de voisinage, peut-être par la pose de collier anti-abolement.

DATES A RETENIR :

- Marché de Noël : week-end du 13 et 14 décembre 2025 à la salle des fêtes
- Distribution des jouets de Noël : samedi 13 décembre 2025 à la salle des fêtes, les bons d'achats vont être distribués courant octobre. Les jouets seront à choisir avant le 10 décembre, ne seront facturés que les bons réellement utilisés.
- Distribution du colis des anciens : samedi 20 décembre 2025
- Cérémonie des vœux du maire : samedi 10 janvier 2026, 18H30 à la salle de fêtes
- Repas des aînés : dimanche 18 janvier 2026 à la salle de fêtes
- Elections municipales : dimanche 15 et 22 mars 2026 salle St Ribert

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.